

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>15 novembre 2011</p>	<p>L'an deux mille onze Le vingt et un novembre à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>15 novembre 2011</p>	<p><b>Présents :</b> M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mme DUPRIET, M. PESSEY, M. GAILLET (à partir de la délibération n°2011-11-21/4), Mme NIGGEMANN, M. FÉRAT, Mmes ESPINOS, DELOISON, Mmes BADRINATH, LÉON, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mmes DESCHAMPS, RAGOT-VILLARD, M. FUSCO (à partir de la délibération n°2011-11-21/2), Mme TYSEBAERT (à partir de la délibération n°2011-11-21/2), M. HUYNH (à partir de la délibération n°2011-11-21/2), M. MATHEY, M. DANJOU, M. HILAIRE, Mme MORELLI, Mme CONTE, M. ORHON, M. SAURY</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> M. GAILLET, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET (jusqu'à la délibération n°2011-11-21/3) Mme TYSEBAERT, pouvoir à M. PESSEY (pour la délibération n°2011-11-21/1) M. GILLES, pouvoir à M. LE RUDULIER</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>23 novembre 2011</p>	<p><b>Absent :</b> Mme HO-MASSAT M. FUSCO (pour la délibération n°2011-11-21/1) M. HUYNH (pour la délibération n°2011-11-21/1) M. DRUART</p>

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

## Décisions du Maire

N°	Date	Objet
11-137	21-10-2011	Modification des tarifs d'envoi des albums « Buc et Mortimer » élaborés et édités par la commune de Buc suite à la hausse de certains tarifs postaux - Modification DM 11-50
11-138	04-11-2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MERE DENY's FAMILY une convention définissant les modalités du spectacle présenté le 12 décembre en salle polyvalente du château aux enfants des crèches. Montant de la prestation : 390 € TTC.
11-139	04-11-2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Yvelines désignée PEP 78 située ZAC de la Croix Bonnet - 2 rue Georges Méliès - Bat. D - 78990 BOIS D'ARCY, une convention fixant les modalités d'organisation d'un voyage scolaire éducatif d'une classe élémentaire du Pré Saint Jean du 22 au 29 mai 2012 au centre Les Esneques à 14470 COURSEULLES-SUR-MER. Montant de la prestation : 11 599,48 € TTC.
11-140	03-11-2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société L.P.I. un marché à procédure adaptée pour mener une mission d'étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un équipement polyvalent rue Maryse Bastié à Buc pour un montant de 16 000 € H.T. soit 19 136 € TTC.
11-141	07/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et la Paroisse Saint Jean Baptiste de Buc représentée par le Père Heude, relative à l'utilisation des locaux de la maison paroissiale.
11-142	07/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société CSD - FACES - domiciliée 165 rue Jean Jaurès - 94701 MAISONS-ALFORT CEDEX une convention relative à une mission de coordination SSI dans le cadre du remplacement de la centrale incendie du Centre culturel des Arcades pour un montant de 3 500 € HT soit 4 186 € TTC
11-143	10/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EIFFAGE TP IDF/CENTRE, domicilié Z.I des Marais - 9 rue des Osiers - 78 130 COIGNIERES, l'acte d'engagement et toutes les pièces particulières du marché 11-39 relatif aux prestations de déneigement et de lutte contre le verglas sur les voies et équipements gérés par la Commune de BUC. Montant minimum du marché : 3 000 € HT soit 3 588 € TTC Montant maximum du marché : 130 000 € HT soit 155 480 € TTC
11-144	14/11/2011	Fixation du tarif de vente du livre "Buc à Travers l'aviation" (2ème édition à 1000 exemplaires) à 25 €.

N°	Date	Objet
11-145	14/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Delta Security Solutions, domiciliée 9 avenue du Canada - Hightec 6 Bât Apogée - 91 978 COURTABOEUF Cedex, l'acte d'engagement et toutes les pièces particulières du marché 11-38 relatif à la mise aux normes du système d'alarme incendie du Centre Culturel des Arcades pour un montant de 29 910,00 € HT soit 35 772,36 € TTC.
11/146	14/11/2011	Convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune de Buc pour la défense des intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en annulation et d'un référé suspensif introduit par MM Saury et Danjou à l'encontre du PC n°078117-11-G0009 portant restructuration de la Mairie de Buc

**2011-11-21/1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2011**

Rapporteur : M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M SAURY) adopte le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2011.

**2011-11-21/2 Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012**

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, chapitre 1<sup>er</sup>, article 11 et suivants prévoyant un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur la situation de la Commune et sur les perspectives budgétaires de la Commune et de l'assainissement pour 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2012 de la Commune et du service de l'assainissement.

**2011-11-21/3 Délibération relative à l'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu le Code l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10/83 en date du 20 juillet 2010 approuvant la modification sur six points de son plan local d'urbanisme, adoptée suite à la procédure prévue par le code de l'urbanisme - et notamment ses articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ; à savoir :

- Modification n°1 : Classement des parcelles AI92, AI91 et ZB 407 situées au sud du chemin des Boulangers et du chemin de Villaroy en sous secteur UIa,
- Modification n°2 : Création d'un sous-secteur Ucaa portant sur les parcelles AA3, AA4, AA5, AA15 et AA16 (emprise du LFA et du collège MLK)
- Modification n°3 : Intégration dans la zone UAb de la parcelle AA 52 située au 1417 rue Louis Blériot à Buc qui jouxte le périmètre de la ZAC du Cerf volant
- Modification n°4 : Modification de portée générale qui vise à clarifier dans l'instruction des permis de construire la prise en compte de la distance à respecter entre une construction et les voies et emprises publiques, les limites séparatives de la parcelle sur laquelle cette construction est édifiée et les autres constructions implantées sur une même propriété
- Modification n°5 : Application aux zones UA et 1N des exceptions prévues à l'article 11 de la zone UC : « Exceptions : les règles de cet article ne s'appliquent pas aux équipements publics ou d'intérêt collectif ».
- Modification n°6 : Actualisation du règlement du PLU dans tous ses articles 4 - paragraphe « assainissement », sous paragraphe « eaux pluviales » en substituant aux dispositions concernant les rejets, les nouvelles prescriptions applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 en matière de régulation des eaux pluviales.

Vu le recours en annulation déposé par Messieurs Danjou et Saury à l'encontre du point n°5 de la modification du PLU enregistré le 21/9/2010 par le Tribunal administratif de Versailles.

Vu le Jugement rendu le 10 octobre 2011 par le Tribunal Administratif de Versailles qui conclut à l'annulation de la modification du PLU en son point 5 au motif que les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 6 juillet 2010 ne sont pas suffisamment motivées et personnelles,

Considérant que le Commissaire Enquêteur, auquel le Jugement a été notifié par la Commune, a décidé de compléter ses conclusions initiales en les motivant et a transmis au Maire en date du 9 novembre 2011 ses nouvelles conclusions qui se substituent à celles du 6 juillet 2010,

Vu les conclusions favorables émises par le Commissaire Enquêteur dans le document susvisé concernant notamment le point 5 de la modification,

Entendu l'exposé de M. Dutruc-Rosset,

Les membres du Groupe Notre Village et Atout Buc quittent la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 21 voix pour, 6 élus étant sortis de la salle au moment du vote, ne prennent pas part au vote (MM. DANJOU, ORHON, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE, M SAURY)

**DÉCIDE**, dans ces conditions, d'approuver le point n°5 de la modification du plan local d'urbanisme qui vise à compléter les articles UA11 et 1N11 « Aspect extérieur » du PLU par la

mention : « Exceptions : les règles de cet article ne s'appliquent pas aux équipements publics ou d'intérêt collectif ».

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales,

**DIT** que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

**DIT** que la présente délibération, accompagnée du dossier de modification du PLU qui lui est annexé, est transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Retour en séance des membres du Groupe Notre Village et Atout Buc (MM. DANJOU, ORHON, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE, M SAURY)**

#### 2011-11-21/4 Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition de trois tableaux numériques interactifs (TNI) pour les écoles élémentaires de Buc

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu le programme d'aide relatif à l'équipement des écoles en tableaux numériques interactifs mis en place par le Conseil Général des Yvelines,

Considérant le projet de la Commune de Buc, établi en liaison avec les équipes d'enseignants des écoles concernées, d'effectuer l'acquisition de trois nouveaux tableaux numériques afin de poursuivre l'équipement des écoles élémentaires,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition de trois tableaux numériques interactifs.

#### 2011-11-21/5 Signature d'une convention avec l'INSEE pour la gestion des données électorales

**Rapporteur : M. le Maire**

Considérant l'article L.37 du code électoral selon lequel l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de tenir un fichier général des électeurs et électrices en vue du contrôle des inscriptions sur les listes électorales.

Considérant l'article R.20 du code électoral selon lequel les maires sont tenus d'envoyer, dans un délai de huit jours, à l'Institut national de la statistique et des études économiques un avis de toute inscription ou radiation effectuée sur la liste électorale de leur commune.

Considérant l'ancien système AIREPPNET (Alimentation Informatisée du Répertoire des Personnes Physiques par Internet) relatif aux échanges dématérialisés des avis électoraux à partir du portail internet de l'INSEE.

Considérant le nouveau Système de Dépôt de Fichier intégré (SDFi) proposé par l'INSEE, permettant la transmission automatisée des données directement à partir d'un logiciel éditeur.

Considérant que l'éditeur du logiciel élection, Odyssee Informatique, utilisé par le service vie citoyenne, est validé par l'INSEE.

Considérant que cette transmission automatisée n'engendre aucun coût pour la commune.

Vu la proposition de convention relative à la transmission des données des avis électoraux à l'INSEE.

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 22 voix pour, 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE)**

**AUTORISE** le Maire à signer avec l'institut national de la statistique et des études économiques, la convention relative à la transmission des avis électoraux par internet grâce au Système de Dépôt de Fichier intégré (SDFi).

**PRECISE** que cette convention passée pour une durée de 5 ans peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties moyennant un préavis de un mois.

**PRECISE** que la mise en œuvre de cette convention est totalement gratuite.

#### **2011-11-21/6 Rapport annuel de délégation de service public de Crèche Attitude pour la crèche Les Alouettes pour l'année 2010**

**Rapporteur : Mme Espinos**

Vu le contrat de délégation de service public signé le 6 novembre 2008, avec la société « Crèche Attitude », pour l'exploitation et la gestion de la crèche ville entreprises « Les Alouettes » situé 150 avenue Morane Saulnier à Buc,

Vu le rapport annuel établi par la société « Crèche Attitude », au titre de l'exercice 2010,

Vu l'avis émis par la Commission « Enfance, Jeunesse, Famille et Enseignement » le 15 novembre 2011,

Entendu l'exposé de Madame Espinos, Maire-Adjoint délégué à l'Enfance, à la Jeunesse, à l'enseignement et à la famille,

**LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel établi au titre de l'année 2010 portant sur la gestion de la Crèche Ville Entreprise « Les Alouettes ».**

#### **2011-11-21/7 Avis du Conseil Municipal sur la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Caisse des Ecoles de Corbeil Essonne (91)**

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile de France de la Caisse des Ecoles de Corbeil Essonne (91)

Considérant que cette adhésion contribuera à renforcer l'assise de l'action du centre de gestion pour l'ensemble des collectivités adhérentes et plus généralement pour la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 22 voix pour, 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE) approuve l'adhésion de la Caisse des Ecoles de Corbeil Essonne (91) au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Île de France.

### Questions diverses

*Monsieur le Maire fait le point sur l'emploi à Buc*

*Madame Deloison présente un rapide compte rendu du séminaire Actuation 2015 qui s'est tenu au château de Buc du 15 au 17 novembre 2011.*

*Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil municipal : le 12 décembre 2011 à 20 heures au cours duquel sera examiné le Budget primitif 2012.*

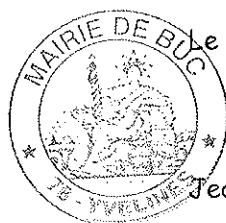
*Monsieur le Maire annonce la date des vœux du Maire : le lundi 9 janvier 2012 à 19h.*

**Questions diverses posées en séance par le groupe Notre Village :**

- Point sur les dossiers intercommunaux
- Point d'avancement sur la définition, par l'Etablissement Public du Plateau de Saclay, du périmètre de protection des zones naturelles agricoles et forestières.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Buc, le 22 novembre 2011



Le Maire,

Jean-Marc LE ROULIER